

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 13 décembre 2012

n°53

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Convention de partenariat pour l'implantation et la collecte de conteneurs pour les Textiles/Linges de maison/Chaussures (TLC) sur la commune de Châtellerault.

Mesdames, Messieurs,

Dans la cadre du programme local de prévention des déchets et suite à la réunion des Vice Présidents du 4/06/12, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a décidé de faciliter l'implantation de bornes de collecte de vêtements, appelés bornes TLC (textiles, linges de maison et chaussures). Il s'agit de donner l'autorisation d'implanter des bornes sur l'espace public aux associations Audacie et Emmaüs, afin de permettre aux habitants d'y déposer leurs textiles usagés. Elles permettront également aux associations locales de réinsertion de collecter et de valoriser ces produits.

Il est donc proposé de déposer 17 bornes en ville, dont 12 sur le domaine public, à la disposition des habitants. Ce partenariat fait l'objet d'une convention entre Audacie, Emmaüs, la CAPC, la commune de Châtellerault et les partenaires privés.

* * * * *

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2 rendant obligatoire la mise en oeuvre de programme locaux de prévention dans les collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de collecter les textiles, linges de maison et chaussures pour détourner ce flux des ordures ménagères afin de les valoriser,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de définir les conditions de dépôt et de collecte de ces bornes dans une convention,

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée et tout document se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 19/12/2012 n° 8661
Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM